
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2021

Date de convocation : 27 janvier 2022
 Date d'affichage : 27 janvier 2022
 Conseillers en exercice : 15
 Conseillers présents : 09
 Conseillers absents : 06
 Conseillers ayant donné pouvoir : 02

Le 02 février 2022 à 19h, le Conseil municipal de Montvalezan s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Claude Fraissard, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard, Maire, Thierry Gaide, Jean-Pierre Maitre, Thierry Vignes, Sébastien Gaidet Adjoint, Christophe Fraissard, Dominique Maitre, Odile Villiod, Grégory Maitre, conseillers,

Était excusés : Catherine Garandel (pouvoir à Jean Claude Fraissard), Faye Davison (pouvoir à Thierry Gaide), Thibault Gaidet, Stéphane Gaide, Pierre Maze, Laurent Hanicotte, conseillers

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, **Thierry GAIDE**, est désigné à l'unanimité et accepte cette fonction.

Approbation du dernier Compte Rendu.

Information sur les décisions

Date	Objet	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
26/01/2022	Mat éclairage Averno	Régie électrique	3 289.64 €	3 947.57 €
26/01/2022	Constatation par huissier état route des Laix	SELARL Tabouret	3 553.69 €	4 264.42 €

1. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - RH

Délibération n°2022_009 : AG – Désignation d'un membre extérieur pour siéger au CODIR – Comité de Direction de l'Office de Tourisme

Monsieur le Maire informe. La publicité relative au recensement des candidatures a été réalisée via la Lettre d'Information municipal du mois de janvier et au travers de plusieurs publications sur l'application citoyenne ILLIWAP (688 abonnés).

Le terme des candidatures a été fixé au lundi 31 janvier, minuit.

Monsieur le Maire rappelle. Les statuts de l'Office de Tourisme (EPIC) prévoient que le Comité de Direction est composé de 13 membres dont 7 membres issus du Conseil Municipal et 6 membres extérieurs. La désignation d'un membre extérieur est effectuée par le Conseil Municipal. En cas de désistement d'un membre extérieur, les statuts indiquent que ce dernier est remplacé dans les meilleurs délais. Il s'agit ici de remplacer Aline Gaide Mathieu qui a présenté sa démission.

Monsieur le Maire liste les candidatures reçues et procède à la lecture des lettres de motivations formulées par chacun, à savoir :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote à bulletin secrets.

Majorité absolue = 6

Premier tour :

- Marc Pirard, hébergeur, commerçant, Olympic Sport ; 1 +1 +1+ 1 +1 = 5
- Jérémy Le Dimet, restaurateur, Le Boréal ; 1 +1+ 1+ 1 = 4
- Dorian Arpin, Moniteur de Ski ; 1 +1 = 2
- Erwan Salmon, hébergeur, L'ours de La Rosière ; = 0

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour. Second tour avec les 2 candidats ayant obtenus le plus de voix.

Second tour

- Marc Pirard, commerçant, Olympic Sport ; 1 1 1 1 1 = 5
- Jérémy Le Dimet, restaurateur, Le Boréal ; 1 1 1 1 1 1 = 6 = ELU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 6 POUR, 5 CONTRE, DESIGNÉ Jérémy Le Dimet, pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme jusqu'au renouvellement du Conseil Municipal.

Délibération n°2022_010 : FIN – Frais de secours sur pistes – Tarifs – Saison 2021 – 2022 – complétude

L'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dispositions reprise dans l'article L2331-4.15° du CGCT : Les recettes non fiscales de la section de fonctionnement peuvent comprendre : « les remboursements des frais engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs. Cette participation, que les communes peuvent exiger sans préjudice des dispositions applicables aux activités réglementées, aux intéressés ou à leurs ayants droits, peut porter sur tout ou partie des dépenses et s'effectue dans les conditions déterminées par les communes ». C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal a voté le 18 novembre 2021 les tarifs applicables, aux frais de secours pour l'hiver 2021-2022 consécutifs à la pratique de tous sports - ski alpin, ski de randonnée, ski nordique, toutes disciplines de glisse sur neige, raquette, etc. - dont le recouvrement est confié par convention à une régie de recettes instituée par délibération du 23 novembre 2003 et placée auprès du Directeur de la SAS « Domaine skiable de la Rosière ».

Les tarifs votés le 18 novembre dernier sont les suivants y compris la TVA au taux de 10%.

- **1^{ère} catégorie**
(petits soins-accompagnement) **61,00 €**
- **2^{ème} catégorie**
(zones rapprochées- A) **249,00 €**
- **3^{ème} catégorie**
(zones éloignées- B) **435,00 €**
- **4^{ème} catégorie**
(hors pistes - C) **873,00 €**
- **5^{ème} catégorie**
Frais de secours hors-pistes situés dans des **secteurs éloignés**, accessibles ou non gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc. donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :
 - coût/heure pisteur-secouriste **52,00 €**
 - coût/heure chenillette de damage **218,00 €**
 - coût/heure scooter **40,00 €**
 - coût/minute Secours hélicoptés **70,73 €**

- **SECOURS EN ITALIE : 200,00 €, facturé par secours italiens + ZONE B ou C suivant les cas facturés par les secours français**

Pistes concernées : Toutes les pistes de La Thuile (Italie) sauf pistes 22, 23 et 26
Néanmoins, pour la période des vacances scolaires de février 2022 (du samedi 5 février au dimanche 6 mars), le Domaine Skiable de La Rosière, par courriel du 25 janvier 2022, demande à la commune d'organiser au titre des transports primaires, un transfert par ambulance des victimes arrivant sur le Front de Neige des Eucherts vers l'Espace Médical de

La Rosière La forte fréquentation de la piste « Papillon » ne permet plus d'assurer en sécurité la remontée des victimes jusqu'à l'intersection avec la Piste de « La Forêt ».

En complément, sur cette même période, le transport des blessés acheminés sur le Front de Neige de La Rosière (MC Kinley) sera également réalisé par ambulance pour rejoindre l'Espace Médical.

Selon la Préfecture, courriel du 26 janvier 2021 « les transports sanitaires primaires par ambulances (jusqu'au cabinet médical), le schéma correspond effectivement à ce que la commune prenne en charge le prix de la prestation effectuée par l'ambulance, et qu'elle en demande le recouvrement auprès du blessé. »

La DSR demandera le remboursement des frais de secours engagés par la commune à la personne secourue, pour le compte de la commune, par le biais de la régie de recettes » citée ci-avant.

Monsieur le Maire explique. Nous avons consulté en urgence plusieurs sociétés locales :

- Ambulances Danaïdes,
- Ambulances des Glaciers,
- Ambulances Bérard,
- Ambulances S.A.R.A.

La prestation suivante a été sollicitée, à savoir :

Fourniture d'une ambulance 7/7 de 8h45 à 17h15 sans interruption, du samedi 5 février au dimanche 6 mars 2022.

Objet = assurer le transfert de blessés pistes

du Front de Neige des Eucherts à l'Espace Médical La Rosière Centre

du Front de Neige de La Rosière (Mc Kinley) à l'Espace Médical La Rosière Centre

Les Ambulances S.A.R.A ont décliné.

Nous avons reçu 2 offres :

AMBULANCE DES GLACIERS



Ambulances des glaciers <ambulancesdesglaciers@orange.fr>

À dgs MONTVALEZAN

Vous avez transféré ce message le 27/01/2022 16:57.

← Répondre

↶ Répondre à tous

→ Transférer

jeu. 27/01/2022 16:29

Bonjour,

suite à notre conversation téléphonique, et en réponse au mail ci dessous, nous vous proposons de mettre à disposition une ambulance agréée ARS avec un équipage constitué d'un ambulancier diplômé d'état ainsi que d'un auxiliaire ambulancier sur une plage horaire de 8h30 par jour, pour 30 Jours, 7/7 Jours.

Notre tarif pour cette prestation est de 1500€ TTC par jour.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement

Cyrille VAILLANT

Co-Gérant

Tel 04.79.09.71.87



AMBULANCES BERARD



Ambulances BERARD <ambulances.berard@wanadoo.fr>
A dgs MONTVALEZAN

Vous avez transféré ce message le 31/01/2022 11:13.

Répondre Répondre à tous Transférer

jeu. 27/01/2022 08:41

bonjour Mr Charvet,

Après avoir soigneusement étudié votre demande, et malgré son caractère urgent, nous avons trouvé la possibilité de mettre en place un véhicule ambulance à la date et aux heures que vous souhaitez.

La meilleure proposition que nous pouvons faire en cette période très chargée est un tarif jour de 670 €.

Nous serions très heureux de participer à la réalisation des secours pour une station que nous affectionnons tout particulièrement pour sa singularité et son charme.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations respectueuses.

bien cordialement,

Philippe Lecole

AMBULANCES BERARD

06.71.01.91.38



Ambulances BERARD <ambulances.berard@wanadoo.fr>
A dgs MONTVALEZAN

Vous avez répondu à ce message le 27/01/2022 09:13.

Répondre Répondre à tous Transférer

jeu. 27/01/2022 09:10

il n'y a pas de TVA !

RE: RE: URGENT - Demande de devis ambulance pour déplacements primaires - LA ROSIERE - front de neige des Eucherts à Espace Médical Centre - d



ambulances.berard@wanadoo.fr
A dgs MONTVALEZAN

Répondre Répondre à tous

Bonjour Monsieur Charvet,
Notre équipage sera constitué de trois ambulancier diplômé d'Etat
Ils travailleront cinq jours par semaine et le troisième complètera leurs congés
Cordialement
Philippe Lecole

En se basant sur le tarif le moins disant, le coût de la prestation à financer par la commune pour 30 journées s'élèverait à $670 \times 30 = 20\,100$ € net.

Selon les estimations du nombre de secours à réaliser transmises par le Directeur des Pistes de la DSR, sur une base de 90 secours, le tarif à appliquer aux victimes serait de 224 € pour assurer leur transfert par ambulance, du Front de Neige des Eucherts à l'Espace Médical de La Rosière.

Après discussion, monsieur le Maire propose compléter les tarifs secours de l'hiver 2021-2022 par les tarifs complémentaires suivants :

- Transfert par ambulance du Front de Neige des Eucherts jusqu'à l'Espace Médical de La Rosière = 211 € / unité (non soumis à TVA)
- Transfert par ambulance du Front de Neige La Rosière (MC Kinley) jusqu'à l'Espace Médical de La Rosière = 80 € / unité (non soumis à TVA)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la complétude de la grille tarifaire des frais de secours sur piste par le prix nouveau du transfert des victimes par ambulance

- Transfert par ambulance du Front de Neige des Eucherts jusqu'à l'Espace Médical de La Rosière = 211 € / unité (non soumis à TVA)
- Transfert par ambulance du Front de Neige La Rosière (MC Kinley) jusqu'à l'Espace Médical de La Rosière = 80 € / unité (non soumis à TVA)

DECIDE d'appliquer la grille tarifaire suivante à compter du 5 février 2022,

y compris la TVA au taux de 10%

- 1^{ère} catégorie
(petits soins-accompagnement) 61,00 €

- **2^{ème} catégorie**
(zones rapprochées- A) 249,00 €
 - **3^{ème} catégorie**
(zones éloignées- B) 435,00 €
 - **4^{ème} catégorie**
(hors pistes - C) 873,00 €
 - **5^{ème} catégorie**
Frais de secours hors-pistes situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc. donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :
 - **coût/heure pisteur-secouriste 52,00 €**
 - **coût/heure chenillette de damage 218,00 €**
 - **coût/heure scooter 40,00 €**
 - **coût/minute Secours hélicoptés 70,73 €**
- **SECOURS EN ITALIE : 200,00 €, facturé par secours italiens + ZONE B ou C suivant les cas facturés par les secours français**
Pistes concernées : Toutes les pistes de La Thuile (Italie) sauf pistes 22, 23 et 26
non soumis à TVA
- **Transfert par ambulance du Front de Neige des Eucherts à l'Espace Médical de La Rosière, coût unitaire**
211 € net (non soumis à TVA)
- **Transfert par ambulance du Front de Neige de La Rosière (Mc Kinley) à l'Espace Médical de La Rosière, coût unitaire**
80 € net (non soumis à TVA)

Discussion :

Jean-Claude Fraissard – nous avons insisté lors d'une réunion avec la DSR pour viser l'équilibre des frais engagés par la collectivité pour couvrir les dépenses d'ambulance.

Jean-Pierre Maitre – précise - les frais d'ambulances sont obligatoirement pris en charge par la commune

Thierry Vignes – je suis inquiet sur le fonctionnement du système – les ambulanciers ne vont pas s'occuper des papiers – dans les autres stations ce sont les ambulanciers qui notent le nom, les assurances ; dans notre cas, ce seront les pisteurs qui le feront. Jusqu'à présent le secours était « relativement » peu cher – aussi, les victimes payaient tout de suite – ici avec les frais d'ambulance, la note va augmenter et cela va réduire le règlement immédiat car les gens vont attendre leurs remboursements par les assurances.

Cela va compliquer la tâche de Arnaud Bouvet – les pisteurs préparaient les victimes.

Thierry Gaide – pourquoi cette demande n'est pas arrivée plus tôt ?

Jean-Claude Fraissard – désormais, sont obligés de remonter les victimes au Golf – plus long – piste plus fréquentée

Jean-Claude Fraissard – cela ne se produira pas l'an prochain, car la DSR s'équipera d'un véhicule adapté pour une gestion en interne.

Délibération n°2022_011 : FIN – Délégation de Service Public - Exploitation et entretien du Golf de La Rosière, construction d'un Club House – Approbation des tarifs été 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2020 qui autorisait la signature du contrat de Délégation de Service Public avec SOFIVAL, contrat signé le 19 janvier 2021 (30 ans à partir de décembre 2022).

L'article 16 du contrat relatif aux tarifs stipule :

Les tarifs N+1 seront remis à l'autorité concédante au plus tard le 31/12 de l'année N qui précède leur entrée en vigueur, et feront l'objet d'une homologation par l'Autorité concédante dans les 2 mois qui suivent. Au-delà de ce délai et en l'absence de délibération du Conseil Municipal, les tarifs seront considérés comme homologués d'une manière tacite par l'Autorité concédante.

Une formule d'indexation des tarifs est prévue. Toutefois, le délégataire pourra proposer une augmentation tarifaire supérieure à l'évolution issue de la formule d'indexation dans les cas suivants et avec l'accord préalable de la Commune :

- Investissement significatif du délégataire entraînant une modernisation importante du golf ou du bar/restaurant ;

- ...

Le délégataire a transmis sa proposition d'évolution des tarifs par courriel le 28 décembre 2021.

Le 10 janvier 2022, Jean Régaldo, Directeur DSR a été auditionné en réunion Maire Adjointes pour expliciter et justifier la proposition tarifaire.

Monsieur le Maire évoque en synthèse le contenu des éléments présentés par Jean Régaldo :

« Ce sont des tarifs en configuration Club House désormais ouvert cet été. Nous serons en mesure d'ouvrir, accueil du golf, sanitaires... nous ouvrirons le bar du restaurant à minima en version snacking. Côté infrastructure nous passons donc du vieux chalet à une structure avec un véritable accueil, vestiaire, douche, de quoi stocker son matériel, se changer, prendre une douche...

Sur le parcours, le 9ème trou a été créé l'été dernier. Il sera mis en service l'été 2022.

Nous sommes arrivés au parcours quasi définitif. Nous aurons les 9 trous version « normale ». L'été dernier, le parcours comportait 8 trous réels et un petit trou de 60m.

Investissement de 50 000 € HT sur le terrain pour créer ce dernier trou, ainsi que la création d'une marre, la création d'un green et nous avons refait également tout le putting green.

Aussi en ce qui concerne les zones d'entraînement pour l'été 2022, nous aurons à la fois le putting green, mais aussi un green d'entraînement avec zone de chipping et un bunker d'approche. En gros, les zones d'apprentissage sont doublées.

Il a fallu adapter les tarifs à un produit qui est désormais totalement différent maintenant – 9 vrais trous et une zone de confort pour la clientèle.

Nous avons fait une étude marché – nous avons comparé les offres de ce qui se faisait en termes de golfs de montagne et golfs 9 trous sur le secteur. Notre offre tarifaire sera la plus concurrentielle. »

Monsieur le Maire présente les tarifs proposés par le délégataire pour l'été 2022, à savoir :

PARCOURS	Eté 2021			Eté 2022		
	ADULTE	ENFANT	COUPLE	ADULTE	ENFANT	COUPLE
	en Euros			en Euros		
GREEN FEE 1 jour	20	10		24	12	
CARTE 5 GREEN FEES	90	45				
CARTE 5 GREEN FEES, membre AS	80	40				
CARTE 6 GREEN FEES				130	65	
ABONNEMENT 1 mois, Membres AS	140		250	170		300
ABONNEMENT GOLF+TSD ROCHES NOIRES VTT PIETONS 7 JOURS	90	50		110	60	
GREEN FEE SAISON non membre AS	210	100	390	250	125	470
GREEN FEE SAISON membre AS	180	70	330	200	70	370
PRACTICE						
1 seau de balles	3			3		
3 seaux de balles	8			8		
10 seaux de balles	21			25		
LOCATION						
1 club	1			1		
1/2 série	8			10		
chariot manuel				5		
chariot électrique				15		

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs appliqués l'été 2021 étaient identiques à ceux de l'été 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote pour approuver les tarifs applicables pour l'été 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 ABSTENTION (Jean-Pierre Maitre), 10 POUR, APPROUVE les tarifs du Golf de La Rosière pour l'été 2022 appliqués par le délégataire, à savoir :

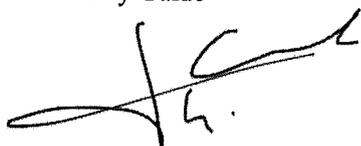
PARCOURS	Eté 2022		
	ADULTE en Euros	ENFANT	COUPLE
GREEN FEE 1 jour	24	12	
CARTE 5 GREEN FEES			
CARTE 5 GREEN FEES, membre AS			
CARTE 6 GREEN FEES	130	65	
ABONNEMENT 1 mois, Membres AS	170		300
ABONNEMENT GOLF+TSD ROCHES NOIRES VTT PIETONS 7 JOURS	110	60	
GREEN FEE SAISON non membre AS	250	125	470
GREEN FEE SAISON membre AS	200	70	370
PRACTICE			
1 seau de balles	3		
3 seaux de balles	8		
10 seaux de balles	25		
LOCATION			
1 club	1		
1/2 série	10		
chariot manuel	5		
chariot électrique	15		

Discussion :

Sébastien Gaidet – personnellement, je trouve les tarifs adaptés au produit qui est proposé. Ces tarifs présentés par SOFIVAL ont évidemment été discuté avec le directeur du Golf, Mathieu Maître.

Fin de séance à 20h00

Le secrétaire de séance
Thierry Gaide



Le Maire,
Jean-Claude FRAISSARD